

Appel à projets 2016

Maladies psychiques et vie sociale

Dates limites de réception des dossiers : 9 mars 2016 et 29 juin 2016

Contexte

Les maladies psychiques sont un enjeu majeur de santé publique. Selon les dernières enquêtes, près de 3% de la population française présente des troubles mentaux. Pour 1% d'entre eux au moins, il s'agit de troubles graves (psychoses, schizophrénies...), avec un retentissement majeur sur leur vie affective, sociale et professionnelle. Leur espérance de vie peut être inférieure de 15 ans à celle de la population générale.

La politique de santé mentale a connu des évolutions positives ces dernières années : reconnaissance de situation de handicap psychique, montée en puissance des associations d'usagers revendiquant leur citoyenneté et leurs besoins, création et développement des groupes d'entraide mutuelle, création de nouveaux services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés ou de lieux de coordination tels que les Conseils locaux de santé mentale...

Malgré ces évolutions positives, la prise en charge de ces maladies est encore, trop souvent, tardive. Il faut regretter des retards importants au diagnostic (jusqu'à 10 ans après les premiers symptômes) avec des recours fréquents aux hospitalisations en urgence. Les recherches internationales indiquent qu'un diagnostic précoce et une prise en charge rapide diminuent les risques de rechute et garantissent une meilleure qualité de vie.

Si diverses initiatives d'accompagnement et de soin ont émergé dans la cité, elles ne relient pas suffisamment les intervenants agissant au quotidien, ce qui peut entraîner ruptures ou impasses dans les parcours des personnes.

Enfin, les familles, qui ont une place essentielle, sont encore parfois mal accueillies dans les structures de soins, notamment lors des premières hospitalisations, ce qui peut générer tensions, incompréhensions, voire souffrance de cet entourage.

Objectifs

Face à ces constats, la Fondation de France souhaite permettre la création ou l'essaimage, d'initiatives innovantes contribuant à améliorer la situation des personnes souffrant de maladies psychiques et leur insertion dans la cité, en favorisant la collaboration entre les divers acteurs de l'accompagnement.

Qui peut répondre ?

L'appel à projets s'adresse aux associations, aux équipes soignantes, médicales, et médico-sociales et aux collectivités locales.

Quelles sont les initiatives concernées ?

La Fondation de France examinera les projets qui :

Favorisent l'accès aux soins

- formation des intervenants de première ligne au repérage des signes de ces maladies ;
- action permettant le repérage précoce de ces troubles ;
- soutien à la disponibilité et à la mobilité d'équipes pluridisciplinaires pour répondre aux situations de crise ou aux demandes non programmées.

Contribuent à la fluidité des parcours de vie et de soins

- Accès à la citoyenneté et aide à la représentativité des usagers ;
- Hébergement, logement adaptés et accompagnés ;
- Accès et maintien dans l'emploi ;
- Séjours de répit ;
- Promotion de l'implication des usagers dans leurs soins ;

- Amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des personnes tout au long des soins en ambulatoire, et notamment au moment des premières hospitalisations ;
- Meilleure articulation des différents temps du soin ;
- Meilleure articulation des soins psychiatriques et somatiques.

Prennent en compte et soutiennent les proches

- Amélioration de la qualité de l'accueil et de l'information de l'entourage dans les lieux de soins et de vie ;
- Séjours de répit.

Critères

Pathologies concernées : maladies psychiatriques invalidantes et évolutives entravant au long cours la vie quotidienne (schizophrénie, troubles bipolaires, et dépression majeure, hors maladie d'Alzheimer et syndromes apparentés).

Cet appel à projets ne concerne pas les personnes en situation de mal-être.

Public concerné : public large (adolescents, adultes et personnes âgées).

Caractéristiques du projet :

- participation effective des personnes souffrant de maladies psychiques à toutes les étapes de la construction du projet ;
- autonomisation, la citoyenneté et la représentativité de ces personnes ;
- valorisation des compétences de ces personnes. Les projets s'appuyant sur la création d'un emploi salarié seront retenus préférentiellement quand ils feront appel à la candidature d'un travailleur en situation de handicap psychique.

Les initiatives devront faire la preuve :

- d'une articulation effective entre les secteurs sanitaire, social et médico-social : liens formalisés, contacts identifiés, travail en réseau organisé ;
- d'une inscription du projet sur son territoire, notamment son articulation avec les dispositifs existants et en cohérence avec les politiques locales quand elles existent (en particulier, les ateliers santé ville, les contrats locaux de santé, les conseils locaux de santé mentale) ;
- d'une démarche de suivi et d'évaluation d'impact du projet, réfléchi et détaillé.

Modalités de soutien

Le soutien de la Fondation de France peut concerner le démarrage du projet, son développement, son évaluation, sa valorisation ou son essaimage. Il se présente sous la forme d'une subvention annuelle ou pluriannuelle (durée maximale de trois ans) et/ou d'une aide méthodologique effectuée par des consultants.

Attention la Fondation de France ne finance pas :

- les travaux de gros œuvre dans le cadre de rénovation de logements ;
- l'équipement de logements ;
- l'acquisition de moyens logistiques (véhicule) ;
- ce qui relève de la formation professionnelle due par l'employeur ;
- les colloques ;
- les activités de type occupationnel ;
- le fonctionnement habituel des structures ;
- des projets de façon rétroactive ;
- la réalisation de projets présentés par des prestataires extérieurs et non par les acteurs directs et habituels de l'accompagnement ;
- les projets sans cofinancement.

Tout dossier incomplet, manuscrit, ou adressé hors délais, sera refusé.

Comment répondre ?

Le dossier de candidature est téléchargeable sur fondationdefrance.org (rubrique *Trouver un financement*) ou disponible sur demande par mail.

Le dossier complet sera adressé par voie postale ainsi que par mail avant le **9 mars 2016** pour la première session et le **29 juin 2016** pour la seconde session.

Fondation de France
Programme Maladies psychiques et vie sociale
40, avenue Hoche - 75008 Paris
E-mail : maladiespsychiques@fdf.org

Les projets reçus feront l'objet d'une présélection, d'une instruction et d'un examen par un comité d'experts. Les décisions seront uniquement communiquées par voie postale en juin puis en novembre 2016.

Avec les 775 fonds et fondations qu'elle abrite, la Fondation de France a soutenu près de 150 000 projets d'intérêt général qui répondent à quatre grands enjeux : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, éducation, formation), l'environnement et le développement de la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.